



Extrait du registre
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15

Le 11 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de Madame LEVRARD Françoise

Présents : 15 *Date de convocation du conseil municipal : 05/09/2017*

Votants : 15

Présents : Mmes Gaignard –Tetu-Edin – Fleurance - Ribot – Regner – Lhomer - Houdoin
Mrs– Lebreton – Timmerman- Charton – Regner – Babai – Danvert - Cartier

Formant la majorité des membres en exercice

Madame Gaignard Nathalie a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- *Présentation par Madame JOUVE, Architecte, des CCTP du projet extension et réhabilitation de la mairie et de l'agence postale.*
- *Création d'un poste d'adjoint technique pour surcroît d'activité*
- *Décision modificative budgétaire*
- *Adhésion au groupement de commandes pour la mise en place du COMEDEC.*
- *Devis concernant le vieux bâtiment – place de la mairie*
- *Promesse de bail emphytéotique et/ou constitution de servitudes entre EDF énergies nouvelles et la commune de Commune*
- *Questions diverses*

Délib^o11-09-17-01

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ou de l'établissement;

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste d'adjoint technique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide la création, à compter du 12 septembre 2017, d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 28/35^{ème}
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ou s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délib^o11-09-17-02

Objet : Autorisation de signer une convention de mise à disposition

Vu la loi n° 84 -53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 61 et 63.

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le décret n° 2011-541 du 17 mai 2011 modifiant certaines dispositions relatives au recrutement et aux positions des fonctionnaires territoriaux,

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal la convention de mise à disposition de personnel du Département auprès de la commune de Vion. Le Département met à disposition de la commune de Vion un agent, Madame CHAIGNEAU Corinne, adjoint techniques des établissements d'enseignement, une durée de 27 jours à compter du 16 aout 2017 soit jusqu'au 11 septembre 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à signer la convention de mise à disposition avec le Département.

Délib^o11-09-17-03

Objet : Décision modificative budgétaire n°1

Madame Le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'apporter une modification budgétaire :

Budget Commune - Section Investissement

Cpte 2313	Reprise technique des concessions	- 13 850 €
Cpte 2116	Reprise technique des concessions	+ 13 850 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'effectuer les opérations ci-dessus :

Délib^o11-09-17-04

Objet : MISE EN PLACE DU COMEDEC – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 permet la constitution de groupements de commande entre pouvoirs adjudicateurs pour lancer des marchés publics pour des besoins communs.

Une convention constitutive signée par les membres du groupement, définit les modalités de fonctionnement du groupement et notamment la désignation d'un coordonnateur parmi les membres du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un groupement de commandes composé de la Ville de Sablé/Sarthe et des communes de la Communauté de Communes de Sablé/Sarthe pour la numérisation et la création d'une base de données des actes d'Etat Civil non informatisés. Ce préalable est nécessaire à la mise en place de COMEDEC (COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil). Cette plate-forme permet l'échange dématérialisé des actes d'état-civil.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de désigner la Ville de Sablé/Sarthe coordonnateur du groupement
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre la Ville de Sablé/Sarthe et les communes de la Communauté de communes de Sablé/Sarthe

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à signer la convention constitutive du groupement pour la mise en place du COMEDEC et les documents afférents à cette affaire.

Délib^o11-09-17-05

Objet : Devis pour vieux bâtiment – place de la Mairie

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal du commencement des travaux de mise en sécurité du vieux bâtiment – place de la Mairie. A l'initiale, la charpente et les cheminées devaient être conservées. Une fois la toiture découverte, il s'avère qu'elle ne peut être conservée.

Madame LEVRARD présente les nouveaux devis aux Conseillers Municipaux. Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir les devis suivants :

- Maçonnerie : entreprise DEVAUTOUR pour un montant de 7 811.70 € HT
- Charpente-couverture : entreprise MICHEL pour un montant de 18 414 €HT
- Chaînage bâtiment : entreprise EIDER pour un montant de 1 910 €HT

Délibn°11-09-17-06

Objet : Promesse de bail emphytéotique et/ ou constitution de servitudes entre EDF energies nouvelles et la commune de Vion

Monsieur BONNET, EDF énergies nouvelles explique aux conseillers municipaux le projet et les retombées économiques concernant un projet photovoltaïque. Madame Le Maire demande l'autorisation de signer la promesse de bail emphytéotique et/ou constitution de servitudes entre EDF énergies nouvelles et la commune de Vion.

Après délibération, les conseillers municipaux demandent à reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Les conseillers municipaux demandent une négociation au niveau des retombées économiques pour la commune et certains contenus à modifier.

Délibn°11-09-17-06

Objet : Demande de subvention pour le projet école numérique innovante et ruralité (AAP ENIR 2017)

Madame TETU-EDIN informe les conseillers municipaux que la commune de Vion a fait parvenir un dossier au comité de pilotage départemental un projet école numérique innovante et ruralité.

Madame Le Maire demande aux conseillers municipaux autorise Madame le Maire a sollicité la subvention et signer les pièces afférentes au dossier de demande de subvention.

Extension et réhabilitation de la mairie et de l'agence postale

Mme Jouve, architecte, présente aux conseillers municipaux les plans et les CCTP concernant le projet d'extension et de réhabilitation de la mairie et de l'agence postale.

Monsieur LEBRETON Jérôme a quitté la séance lors de l'explication des lots électricité-plomberie et chauffage.

Lotissement de la Verdrie

Madame Le Maire informe le conseil municipal de son rendez avec la fille de Michel PICARD concernant le lotissement privé de la Verdrie. L'aménageur demande que le poste de refoulement soit intégré au domaine communal.

Madame Le Maire l'a informé que ce point sera mis à la prochaine réunion de conseil municipal.

Effectif école

A la rentrée 2017-2018, l'effectif est de 123 élèves répartis sur 6 classes.

Prochaine réunion conseil municipal

16 octobre 2017

13 novembre 2017

11 décembre 2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 23 h 30.